

Procès-verbal du Conseil Municipal du 04 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESOYE Gilles, Maire.

Etaients présents :

M. DESOYE Gilles, Mme NIZET Edwige, Mme ROBERTI Catherine, M. LESEUR François, Mme JANNETTA Marion, M. BARTHELEMY Sébastien, M. LEJEUNE Philippe et M. DIEUDONNE Dominique formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. MASSON Philippe (pouvoir donné à M. DESOYE Gilles)

Absente : Mme GOULET Eugénie,

Ouverture de la séance à 20 heures 30

Secrétaire de séance Mme NIZET Edwige

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 03 décembre 2025 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2026-01

Brigade environnementale – Convention

Monsieur le Maire rappelle que la CUGR dispose d'une brigade de l'environnement qui peut être mise à disposition de la commune. La commune a saisi fin 2025 le comité social territorial (CST) du CDG51. Celui-ci a rendu un avis favorable pour l'adhésion de la commune au service commun lié à la brigade environnementale.

Considérant cet avis favorable du CST, le conseil municipal peut à présent délibérer pour cette adhésion. Une fois l'adhésion de la commune enregistrée, deux arrêtés seront pris pour autoriser les deux agents de la brigade de l'environnement à intervenir sur la commune de Ville-en-Selve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte l'adhésion de la commune pour ce service commun « brigade environnementale »
- Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment la signature de la convention entre la commune et le Grand-Reims liée à cette adhésion de service commun.

Délibération n°2026-02

Travaux Lavoir – Subvention FSIC et Convention

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention, possible avec le fond de soutien aux investissements communaux du Grand Reims, avait été sollicitée pour la réfection de la toiture du lavoir localisé au carrefour des RD33 et RD71, avec remplacement de la zinguerie et ajout des descentes d'eaux.

Le montant de l'opération pour cette réfection s'élève à 14 710.72 € HT

L'obtention de l'aide financière sollicitée a été actée par le Grand Reims lors de son conseil communautaire du 17 décembre 2025 par délibération n° CC-2025-257, qui permet une aide de 50%, soit un montant de 7 355.36 € HT retenu.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser monsieur le Maire à :
 - Accepter l'aide financière FSIC actée par le Grand Reims à la hauteur des 50% de l'opération visée.
 - Signer la convention afférente entre la commune de Ville-en-Selve et le Grand Reims.

Délibération n°2026-03

Travaux Lavoir – Devis

Pour la réfection de la toiture en ardoise du lavoir (localisé au carrefour des RD33 et RD71), avec remplacement de la zinguerie et ajout des descentes d'eaux, le devis de la société Garnotel est présenté en séance par monsieur le Maire.

Le montant pour l'ensemble des travaux est estimé à 14 710,72€ HT soit 17 652,86€ TTC.

- Considérant l'aide financière apportée par le Grand Reims et actée par délibération du 17 décembre 2025 n° CC-2025-257, représentant 50% du montant de l'opération,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :
D'accepter le devis présenté.
D'autoriser le Maire à signer celui-ci.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Délibération n°2026-04

Acquisition foncière (parcelle Champ Vernat)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition d'achat d'une parcelle jouxtant une parcelle boisée communale appartenant aux conjoints Desautels.

Cette proposition d'achat est faite dans le cadre du droit de préférence au bénéfice de la commune.

La parcelle en vente est cadastrée sous le n°AA n°3 au lieu-dit Champ Vernat et représente une surface de 8 126 m². Le montant pour cette acquisition est de 9 000 € (plus frais d'acte).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :
De faire valoir le droit de préférence de la Commune pour l'acquisition de ladite parcelle.
D'autoriser le Maire à signer tout document dont l'acte notarié relatif à cette acquisition dans les conditions énoncées précédemment.

Information : Communauté Urbaine du Grand Reims

Contrôle des **poteaux incendie** prévu en 2026 par la CUGR.

Harmonisation des **dotations scolaires** pour les écoles du Grand Reims effectif à la rentrée 2026-2027.

Attribution des **aides financières** FSIC

Marchés en cours pour les différents **lots entretien voirie**

Vote du **budget 2026** CUGR

Etude **zonage assainissement** => enquête publique.

Révision du **tableau vert** pour les voiries communales

Réfection des voiries de la rue du Gravelot et de la rue Courbet prévue en 2027.

Information : Commune

Dates des **élections municipales** : 15 et 22/03/2026

Commission de **contrôle des listes** électorales.

Affouages hiver 2025-2026 => attribution des lots.

Réfection des **peintures de la salle des fêtes**

Achat de **sel** => livraison faite de 80 sacs.

Révision 2026 du loyer pour l'appartement communal et charges associées.

Questions diverses

Remarque est faite que la **densité de chats** est trop importante dans l'allée du Bois.

Une intervention est à prévoir directement auprès d'une certaine personne pour limiter la prolifération des chats.

La séance est levée à 21h40